

Décision

Générale

colonial

Décision n° 617 22/06/1951

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 juin 1951

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro
1 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er juillet 1951, le salaire mensuel de M. Faraoni (Alfredo), chef d'atelier auxiliaire, en service au Cercle de Djibouti, est porté de 31.250 fr. à 35.000 fr..